



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commissaires

Question écrite n° 77971

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le nombre de postes de commissaires en sécurité publique vacants au 1er janvier 2010.

Texte de la réponse

Au mois de janvier 2010, 57 postes de commissaires étaient vacants en sécurité publique à la suite des mouvements issus de la commission administrative paritaire du 10 décembre 2009 ; 37 de ces postes ont été pourvus au mois de mars 2010, lors du choix des postes de la 60e promotion d'élèves commissaires. Les mouvements de la commission administrative paritaire de juin 2010 ont permis de pourvoir partiellement les 20 postes restants et de rendre vacants certains autres postes ; 35 postes seront ainsi offerts à la prochaine commission administrative paritaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77971

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4893

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9340